



Cher-e-s collègues,

La nouvelle Région rassemble 8 300 agents titulaires et contractuels qui, plus de 4 mois après la fusion, s'interrogent encore sur les conditions d'harmonisation des droits sociaux, sur l'organisation future des services, l'évolution de leurs missions et parfois sur la localisation ou le maintien de leur poste.

Dans ce **Bulletin n°2**, nous vous rendons compte des 1ères réunions tenues depuis janvier : Comité Technique, CHSCT, CAP, ... Nous vous parlons également des élections professionnelles qui auront lieu du 23 au 30 juin. Nous demeurons à votre écoute.

Bonne lecture !

Vos élu-e-s FSU
dans les instances
paritaires de la Région.

Au menu :

- ▶ Réorganisations, accompagnement au changement, mobilité : p.2/3
- ▶ Actualité des CAP: p.4
- ▶ Ratios et critères d'avancement : p.5
- ▶ Situation financière de la Région : p.5
- ▶ Prévention des RPS p.4
- ▶ Elections professionnelles : p.6/7

Pour l'égalité des droits entre tous les agents



Les agents de la nouvelle Région bénéficient de droits sociaux (régimes de primes, conditions d'avancement, temps de travail, œuvres sociales, ...) très disparates, selon qu'ils travaillent dans les territoires des ex-Régions de l'Aquitaine, du Limousin ou de Poitou-Charentes. Il y a donc urgence à harmoniser les droits afin de rétablir l'égalité.

Cependant, la loi donne jusqu'au 31/12/2017 à la nouvelle Région pour décider des primes et « conditions d'emplois », et 5 ans de plus (soit au maximum jusqu'au 31/12/2022) pour les appliquer, mais elle ne l'oblige pas à aligner par le haut. La loi prévoit en effet que les agents qui bénéficieraient d'un niveau de primes supérieur au régime harmonisé, conserveraient « à titre individuel » leur régime plus favorable, ce qui aurait pour effet de pérenniser des inégalités. **C'est pourquoi seul l'alignement par le haut permettra d'assurer l'égalité entre les 8 300 agents.**

Nous avons donc demandé dès 2015, l'ouverture de négociations ayant pour objectif d'aligner l'ensemble des droits sur la situation la plus favorable existant dans les anciennes régions. En décembre 2015, le candidat Alain Rousset s'est engagé à aligner par le haut les régimes indemnitaires en 2 étapes : 1^{ère} étape en 2016, avec alignement des primes des agents du Limousin sur leurs collègues d'Aquitaine, puis 2^e étape, de l'ensemble des agents sur le régime le plus favorable, c'est-à-dire celui de Poitou-Charentes. Les agents attendent toujours la mise en œuvre de cette 1^{ère} étape, malgré leur mobilisation et nos multiples interventions auprès du Président pour exiger le respect de ses engagements (voir page 3).

Quant à la 2^e étape sur les primes ainsi que sur l'harmonisation des autres droits, et des critères de dotation en personnel des lycées, le Président a décidé qu'elle fera l'objet d'une négociation qui débutera en septembre 2016, qui sera globale en vue d'un « pacte de progrès social ».

Nous nous engagerons dans cette négociation avec détermination dans l'objectif de gagner l'alignement par le haut des droits des agents.

Nous vous tiendrons informés régulièrement et nous vous appellerons à la mobilisation à chaque fois que ce sera nécessaire.

Les 1ères réunions du Comité technique



Le Comité technique s'est réuni à 4 reprises les 19 janvier, 3 et 24 mars, ainsi que le 8 avril. Formé par la réunion des 3 anciens CT des régions fusionnées, il comprend 34 représentants titulaires du personnel (dont 6 élu-e-s FSU et 6 suppléant-e-s) et 28 représentants de la collectivité. A l'ordre du jour de ces réunions : les règles de fonctionnement du CT, les élections professionnelles, l'organisation transitoire des services de la nouvelle Région,... Le détail des dossiers est présenté sur notre blog www.fsu-cralpc.org/comite-technique. Une 5è réunion est prévue le 18 mai.

Réorganisation partielle de la Direction de l'Éducation du site de Bordeaux.

Il a été proposé le transfert vers la Direction de l'Éducation, de l'équipe mobile d'ouvriers (EMOP) « maintenance et renouvellement des équipements de restauration », basée au Lycée Montaigne à Bdx et la création d'un Service numérique au sein de la Direction de l'Éducation, regroupant la mission « ENT - Espaces numériques de travail », et les 5 ELIB (équipes de maintenance informatique), une par département, jusqu'à présent rattachées à la DRH.

Nous avons contesté l'opportunité de décider aujourd'hui d'une réorganisation pour l'ex Aquitaine seule, à quelques semaines de la remise à plat de l'organisation des services à l'échelle de la grande Région

Nous avons donc refusé de prendre part au vote. Les autres représentants du personnel ont voté contre ou se sont abstenus.

Malgré cela, la Région propose au CT du 18/05 de poursuivre la réorganisation du site de Bordeaux seul, en rattachant à la Direction de l'Éducation les équipes mobiles lingerie et espaces verts.

Jours de fermeture de l'Hôtel de Région sur les 3 sites

Les vendredi 6 mai (pont de l'ascension) et 15 juillet, ainsi que le lundi 31 octobre ont été retenus comme jours de fermeture des services des 2 sites de Bordeaux et Poitiers. Pour le site de Limoges, les fermetures se limiteront aux 2 premiers jours, le 3ème jour correspondant en Limousin à un jour mobile supplémentaire de congé. Nous avons approuvé cette proposition. Néanmoins selon les sites, ces 3 jours n'ont pas le même statut. En Limousin ils correspondent à des jours de congés supplémentaires (dits « jours président ») : 3 pour le siège et 1 pour les lycées. En Aquitaine et en Poitou-Charentes, ils sont pris soit sur les jours RTT, soit sur les jours de congés. C'est une illustration de la diversité des situations entre les 3 ex Régions, qu'il faudra harmoniser.



- Au lycée Jay de Beaufort à Périgueux -

Mobilité interne : Tous les agents doivent être placés sur un pied d'égalité

De janvier à mars, la plupart des postes publiés sur les intranets, ont concerné le site de Bordeaux. Nous avons interpellé le Président lors du CT du 8 avril, sur la situation d'inégalité qui est faite aux agents des sites de Limoges et de Poitiers. En effet, les agents du site de Poitiers sont contraints de prendre sur leur temps personnel en posant un jour de congé, les agents de Limoges et de Poitiers doivent financer eux-mêmes leurs frais de transport pour se rendre aux entretiens de recrutement. Par ailleurs, les postes ne sont pas publiés le même jour sur les 3 intranets, nous avons pu constater que parfois les publications sont intervenues 2 ou 3 jours seulement avant la date limite de candidature.

Le Président s'est clairement engagé à ce que les agents des 3 sites bénéficient de conditions égales. Il a demandé que la publication des postes soit effective le même jour sur les 3 intranets et que les frais de déplacement soient pris en charge. Nous attendons maintenant que tous les agents bénéficient d'une autorisation d'absence pour se rendre aux entretiens.

Plan d'accompagnement des agents au changement et aux mobilités fonctionnelles

Avec la mise en place de la nouvelle organisation, avec l'harmonisation accélérée des politiques, la plupart des agents dans les services vont vivre des évolutions majeures concernant le rattachement hiérarchique, les métiers, les missions,... Nous demandons depuis plusieurs mois la mise en place du plan d'accompagnement promis par le Président à l'automne dernier.

Nous l'avons réclamé à nouveau lors du CT du 3 mars à Poitiers, hélas la demande a été jugée « prématurée ». Position inacceptable, quand on sait que pour beaucoup d'agents le changement a déjà commencé : changement de postes pour certains, adaptation aux nouveaux outils,... et s'accélère avec l'annonce de la fin de certains dispositifs d'aide. Le plan d'accompagnement doit évoluer dans le temps, mais **il est indispensable d'y travailler dès maintenant.**

Les 1ères réunions du CT : organisation des services



L'organisation en pôles des services de la Région ALPC a occupé les débats du CT lors de ses 2 dernières réunions (24/03 et 08/04). Les élu-e-s FSU ont présenté une proposition (voir notre blog www.fsu-cralpc.org/comite-technique). Le schéma retenu au final par le Président : 13 DGA pour 4 pôles opérationnels, 2 pôles supports, 2 pôles transversaux, 2 secrétariats généraux de site (Limoges et Poitiers) et une Inspection générale rattachée au DGS, est assez proche du schéma initial proposé à la discussion. Néanmoins les débats ont été riches et certaines des préoccupations des représentants du personnel ont été prises en compte (transversalité, renforcement des secrétariats généraux de site).

La position que nous avons défendue

► **Les sites de Limoges et de Poitiers, doivent abriter un niveau élevé de responsabilité et d'expertise** à la fois pour la préparation et pour l'exécution des décisions politiques. Ainsi chaque pôle (opérationnel comme transversal ou support) doit être décliné dans toutes ses dimensions sur chacun des sites. C'est l'une des conditions du maintien d'un service public de proximité sur l'ensemble du territoire régional. Nous avons donc proposé de renforcer le rôle des Secrétaires généraux de site.

► **Les fonctions de stratégie et de développement territorial doivent être affirmées dans une logique de transversalité.** Nous avons proposé un grand pôle « stratégie et développement territorial » comprenant à la fois, mais de façon distincte, la stratégie (veille, prospective, évaluation,...) et le développement territorial (ingénierie territoriale, politiques contractuelles, politiques transversales, telles que la culture et le sport).

La suite de l'exercice de réorganisation

Nous demandons que l'ensemble des agents soient associés aux prochaines étapes : organisation en directions, missions et services, selon une **méthodologie commune** à tous les pôles et **un calendrier définis au préalable**. Nous demandons que les représentants du personnel y soient également associés en tant que tels, en amont de la présentation au Comité technique.

La Direction générale étant basée à Bordeaux, **il nous paraît indispensable que les sièges des futures Directions soient répartis de façon égalitaire entre les 3 sites** de Limoges, Poitiers et Bordeaux.

Nous n'avons obtenu aucun engagement sur ces différents points ainsi que sur la déclinaison de tous les pôles sur les 3 sites.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un vote d'abstention (comme les autres syndicats). **Nous reviendrons à la charge lors du CT du 18 mai.**



- L'hôtel de Région à Limoges -

Appel au respect des engagements pris par le Président

Deux cents agents du site de Limoges se sont rassemblés le 26 avril pour exprimer leur mécontentement devant la façon dont la nouvelle Région se construit et pour demander une nouvelle fois au Président le respect de ses engagements.

La réorganisation annoncée des services ne présente pas les garanties du maintien « *d'un service public de qualité au plus près des habitants* » comme promis par A. Rousset. Aucune garantie que les services qui resteront basés dans les anciennes capitales régionales ne seront pas autre chose que des lieux d'exécution, alors que les compétences existent à Limoges comme à Poitiers pour apporter une expertise, une connaissance des territoires et participer pleinement à la préparation de la décision politique.

La « *co-construction avec l'ensemble des partenaires régionaux* » promise par le Président n'est pas au rendez-vous. **La fusion ressemble à une absorption** où tout est centralisé à Bordeaux, ce qui conduit à une déresponsabilisation des agents. De plus, les procédures s'alourdissent, les dysfonctionnements se multiplient et les délais de paiement des bénéficiaires s'allongent ce qui affecte la qualité du service public et dégrade les conditions de travail.

A.ROUSSET s'était clairement engagé à ce que tous les agents du Limousin (lycées et services), qui bénéficient des conditions d'emploi les moins favorables dans la grande Région, voient leur régime de prime aligné sur celui de l'Aquitaine dès 2016, rétroactivement au 1^{er} janvier. La rétroactivité est aujourd'hui « oubliée » et les agents des services sont exclus de l'alignement, alors qu'ils vivent (comme leurs collègues de Poitiers) des changements considérables et doivent consentir un effort très important d'adaptation.

Les agents du site de Limoges restent mobilisés, ceux des lycées du Limousin le sont également pour le respect de la promesse de rétroactivité.

Les élus FSU les soutiennent.

CAP : avancements d'échelon et recours sur les évaluations



Les CAP ont été réunies le 30 mars dans des conditions peu respectueuses pour les représentants du personnel. Formées par la réunion des CAP des Régions regroupées, elles comptent 49 élu-e-s titulaires du personnel (dont 11 FSU). Elles ont examiné de très nombreux dossiers, puisque **plus de 2 700 agents étaient concernés**.

L'ensemble des élus du personnel des 3 catégories était convoqué à 10h, pour débattre du règlement intérieur transitoire des 3 CAP, ensuite devaient suivre les réunions de la CAP B à 10h30 puis de la CAP A à 11h et enfin de la CAP C à 13h30.

Un timing que l'on savait impossible à tenir compte tenu du nombre et de l'importance des dossiers présentés. La 1^{ère} réunion a débuté avec 30' de retard et le retard s'est accumulé pour atteindre 1h45 en début d'après-midi !

Ces circonstances sont particulièrement malvenues pour une réunion inaugurale des CAP de la grande Région, qui avaient à se prononcer sur la situation de plus de 2700 agents ! Ces dysfonctionnements sont avant tout dus à un cadencement horaire qui n'était adapté ni au nombre, ni à la problématique des dossiers présentés.

Nous allons interpeller le Président des instances paritaires pour améliorer leur fonctionnement.



- Au lycée René Cassin à Tulle -

Les CAP ont examiné les différents dossiers :

1 - Le règlement intérieur commun aux 3 CAP. Nous avons obtenu des améliorations : la possibilité pour les représentants suppléants du personnel de prendre la parole en fonction de leur expertise sur tel ou tel dossier, la possibilité de tenir les réunions de CAP à Poitiers et à Limoges,...etc. Nous avons donc voté pour le règlement intérieur ainsi modifié.

2 - Les avancements d'échelon des agents des sites de Poitiers et de Bordeaux (*). Tous les avancements d'échelon ont été proposés à la durée minimale, la plus favorable pour les agents. Tous les représentants du personnel ont voté pour. Néanmoins ces propositions pourront être remises en cause à compter du 1^{er} juillet 2016 pour toutes les filières de la catégorie B, ainsi que pour les filières sociale et médico-sociale de la catégorie A. En effet, la loi prévoit désormais le passage d'un échelon à l'autre à une durée unique dès 2016 pour ces cadres d'emplois. En 2017, l'avancement à la durée unique sera étendu à tous les autres cadres d'emplois (en C et en A). Voir les explications sur www.fsu-cralpc.org/vos-droits

3 - Les demandes de détachement, d'intégration, de mise à disposition, de disponibilités (initiale ou renouvellement) : L'ensemble des demandes a été accepté, il y en avait plusieurs dizaines. Nous avons voté pour.

4- Les demandes de révision du compte-rendu des entretiens professionnels (*). Il y avait 2 demandes en A (site de Bordeaux) une en B (site de Bordeaux) et 15 en C (7 en ex Aquitaine et 8 en ex Poitou-Charentes). Nous avons soutenu les recours des agents. L'administration a accepté la réécriture du compte-rendu de l'entretien en faveur de 2 agents en catégorie A.

5 - Les propositions de prolongation de stage. 2 adjoints techniques des lycées (1 en AQT + 1 en PC) étaient concernés. La majorité de la CAP de la catégorie C (dont les élus FSU) a voté contre ces prolongations de stage et pour la titularisation. La Région n'a hélas pas accepté de revoir sa position, et le Président est passé outre l'avis de la CAP, ces deux agents voient donc leur stage prolongé.

(*) : Les agents du Limousin n'étaient pas concernés, les avancements d'échelon et recours sur les entretiens professionnels ayant été examinés en fin d'année 2015.

CHSCT : la prévention des RPS

Le CHSCT a été réuni le 10 mars. Comme les autres instances paritaires, il est formé de la réunion des membres des CHSCT des 3 Régions regroupées, soit 28 titulaires représentant le personnel (dont 6 FSU). La prévention des Risques psycho-sociaux (RPS) avait été identifiée avant la fusion comme une priorité par chacune des 3 anciennes Régions. Un état des lieux succinct des démarches entreprises par les 3 Régions a été présenté. L'ex-Aquitaine est la plus avancée sur l'analyse des risques puisqu'elle avait réalisé en 2015 une enquête auprès des agents des lycées et du siège. Il a été décidé de prendre appui sur les résultats de l'enquête menée dans l'ex Aquitaine, et de demander à ce que la Région et le CHSCT soient accompagnés sur la durée, par un organisme extérieur. Le futur plan d'action de prévention des RPS devrait prendre en compte à la fois l'aspect conjoncturel, c'est-à-dire tous les risques liés à la fusion et aux réorganisations en cours et à venir, et l'aspect structurel, lié aux relations de travail, aux conditions de travail, à la pénibilité, au management, ...etc. **En tout cas, il y a urgence au regard des évolutions majeures auxquelles les agents vont devoir s'adapter.**

Situation financière de la Région



Les agents du site de Poitiers ont été particulièrement exposés depuis le mois de février suite aux « révélations » par la presse de la situation et des pratiques financières de l'ex Région Poitou-Charentes. Les agents de Poitiers ne sont pas responsables des errements financiers de l'ex Région, ils ne doivent pas non plus en subir les conséquences.

Ils ont été placés en situation très difficile, pris entre plusieurs feux : le mécontentement légitime des usagers, des fournisseurs non payés, les déclarations (plus surprenantes) de certains responsables de la nouvelle Région tendant à les rendre responsables de la situation, et enfin le climat général de mise en cause de toute une institution qu'ils n'ont fait que servir avec loyauté.

Avec l'intersyndicale du site de Poitiers nous avons écrit une lettre ouverte au Président Rousset le 16 mars (lire sur le blog www.fsu-cralpc.org/actus-fsu-region-alpc) pour lui demander d'apporter son soutien aux agents. Les agents du Poitiers se sont également mobilisés fortement pour cela notamment le 24/03 jour de la réunion du CT. Lors de cette réunion et de celle du 8/04, ainsi que lors de sa rencontre avec les agents le 31/03 à Poitiers, le Président a répondu en louant le professionnalisme des agents et leurs sens du service public, et en précisant que les agents n'étaient en rien responsables de cette situation, ce dont nous le remercions.

Pour autant, cette situation ne doit pas servir de prétexte pour ne pas tenir les engagements qui ont été pris envers les agents d'aligner par le haut les droits sociaux.

La gestion de l'ex Région n'est pas seulement mise en cause au plan financier, elle l'est aussi sur le plan des Ressources humaines.

Ainsi, plus d'une centaine d'agents ont bénéficié de décisions individuelles (prises par l'ex Région) d'intégration directe dans le cadre d'emplois d'agent de maîtrise. Ces décisions se révèlent aujourd'hui illégales, **les agents se trouvent rétrogradés et donc lourdement pénalisés.** Egalement, des agents en CDD ont bénéficié du renouvellement de leur contrat pour une durée de 3 ans, dans des conditions qualifiées aujourd'hui d'illégales. **Nous avons clairement affirmé notre attachement au statut des agents et donc au respect des règles qui y sont inscrites.**

Néanmoins, les agents se trouvent aujourd'hui victimes de ces pratiques et cela est inacceptable. Nous avons donc demandé que des solutions soient trouvées rapidement afin que les agents de maîtrise qui sont rétrogradés, soient bien confirmés dans leurs fonctions d'encadrement, et ne soient pas pénalisés financièrement (voir notre blog www.fsu-cralpc.org/comite-technique/article-compte-rendu-du-comite-technique-du-8-avril).

Nous avons demandé la poursuite du dialogue social sur ce sujet. Un groupe de travail sera réuni le 30 mai.

Quant aux agents dont le renouvellement de contrat est jugé illégal, nous demandons qu'ils bénéficient d'un nouveau contrat de travail de même durée que celle proposée antérieurement (ce qui n'est hélas pas le cas aujourd'hui) **et d'un engagement à transformer le contrat en CDI,** si la loi le permet. Ils doivent aussi bénéficier des mêmes conditions de rémunération que précédemment.



- A la maison de la Région à Poitiers -

Taux et critères d'avancement

La volonté de la Région est d'appliquer des taux et des critères harmonisés dès cette année, les CAP d'avancement de grade devant se tenir à l'automne. C'est en effet une absolue nécessité afin que tous les agents de la Région soient traités selon les mêmes règles.

Les disparités sont en effet importantes entre les 3 anciennes Régions, en voici quelques-unes :

- **Taux d'avancement :** Ceux du Limousin (de 50 à 100 % selon les grades) sont plus favorables en règle générale que ceux appliqués jusqu'à présent en Aquitaine (30 à 100 %) et en Poitou-Charentes (de 20 à 100 %).

- **Critères :** existence de critères d'ancienneté (en plus de la valeur professionnelle) en Aquitaine, absence de critères, mais existence de clauses de mobilité, de diplôme ou d'exercice de certaines fonctions pour certains grades en Limousin, nécessité de présenter un projet professionnel pour la Promo Interne (En Poitou-Charentes), possibilité de recours à la CAP contre l'avis pour contester l'avis défavorable du n+1, en Aquitaine.

Des discussions sont engagées sur les critères et les ratios à appliquer en 2016, elles doivent se conclure au CT du 18 mai. **Nous défendons le principe de critères transparents** fondés sur des données objectives, garantissant l'égalité de traitement, et alliant ancienneté et valeur professionnelle. Nous défendons également des ratios à 100 % pour tous les grades permettant l'avancement de tous les agents qui remplissent à la fois les conditions d'ancienneté et de valeur professionnelle.

Je souhaite adhérer à la FSU

Nom : Prénom :

Direction ou Etablissement :

Adresse personnelle tél :

A retourner à l'une des adresses en bas de la page 8
ou par courriel à fsucralpc@laposte.net

Elections professionnelles



A l'approche des élections professionnelles - où tous les agents de la grande région sont appelés à désigner pour la 1^{ère} fois, celles et ceux qui vont les représenter pendant 2 ans ½ - jusqu'à la fin 2018 - nous vous présentons la composition et le rôle du CT, des CAP et des CHSCT.

Le C.T.

Comité

Technique

15 représentants élus par le personnel (+ 15 suppléants) et 15 représentants de l'employeur (+ 15 suppléants).

Qui vote ?

Les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les contractuels (CDI et CDD > 6 mois), les apprentis, les Emplois d'Avenir,...

+ de 8 300 électeurs

Le CT examine toutes les questions relatives à l'organisation, au fonctionnement des services et à leur incidence sur la situation des personnels.

Le CT traite en particulier :

- des réorganisations des services,
- de la formation des agents,
- des suppressions d'emploi, des créations d'emplois à temps non complet,
- de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- du temps de travail, des primes,
- des conditions générales d'avancement,
- des grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- des aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale,
- des critères d'appréciation de la valeur professionnelle,
- de l'emploi des Travailleurs handicapés.

Il est informé des incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois.

Le Comité technique élu en juin aura à se prononcer sur les conditions d'harmonisation des droits sociaux, les critères de dotation des lycées, l'organisation des services au sein de chaque pôle ... Voir le dossier complet sur le rôle du CT www.fsu-cralpc.org/comite-technique/

Les

C.A.P.

Commissions Administratives Paritaires

Qui vote ?

Uniquement les fonctionnaires titulaires

CAP C

6 200 électeurs

CAP B

490 électeurs

CAP A

690 électeurs

Il y a une CAP par catégorie.

► La CAP C : 8

représentants du personnel (+ 8 suppléants).

► La CAP B : 5

représentants (+ 5 suppléants).

► La CAP A : 6

représentants (+ 6 suppléants).

+ Autant de représentants de l'employeur.

Les CAP traitent des questions individuelles concernant les fonctionnaires

La carrière : titularisation, révision du compte-rendu des entretiens professionnels, avancements de grade ou d'échelon, promotion interne, prolongation de stage... etc.

Les positions statutaires : détachement, disponibilité.

Les refus de temps partiel, de formation...

Les sanctions les plus graves (la CAP se transforme alors en **Conseil de discipline**).

Les élus à la CAP siègent aussi dans les **Commissions de réforme** qui se prononcent sur des questions liées à la maladie et à l'invalidité.

Commissions de réforme

Conseils de discipline

L'acte 3 de la décentralisation :

la fusion des Régions, les transferts de compétences, la fusion des intercommunalités, et leurs conséquences pour les agents.

Un dossier complet est en ligne sur www.fsu-cralpc.org/Dossier-la-reforme-territoriale

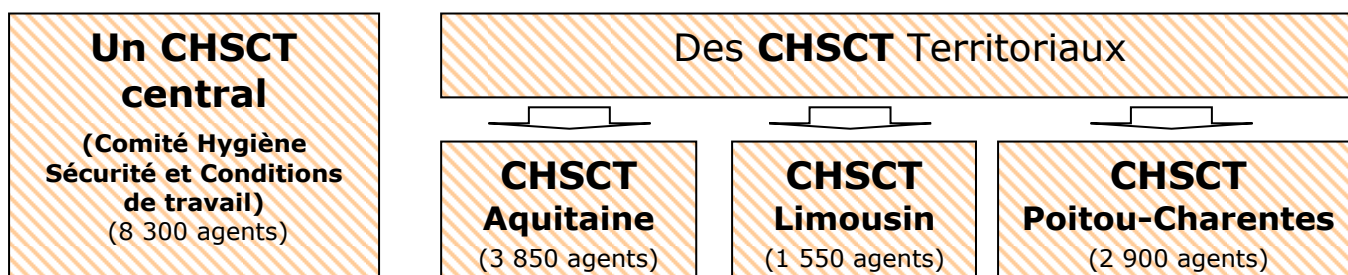
Dès cet automne, les CAP examineront l'avancement de grade et la promotion interne de tous les agents promouvables, ainsi que les recours sur leur évaluation.

Voir le dossier complet sur le rôle des CAP sur www.fsu-cralpc.org/cap/

Elections professionnelles



Les représentants du personnel dans les 4 CHSCT seront **désignés** par les organisations syndicales en juillet 2016, en fonction du résultat obtenu aux élections au CT au niveau central ainsi que dans chacune des trois anciennes régions. Ainsi, **en votant pour le CT, les agents décideront en même temps de la composition des CHSCT.**



10 représentants du personnel (+ 10 suppléants) et 10 représentants de l'employeur (+ 10 suppléants), pour chacun des 4 CHSCT.

Les CHSCT qui vont être installés en juillet, auront un rôle essentiel à jouer afin de prévenir les risques psycho-sociaux liés en particulier aux réorganisations à venir.

Voir le dossier complet sur le rôle du CHSCT sur www.fsu-cralpc.org/chsct/

La FSU présente des listes de candidates et de candidats à ces élections

Elles s'efforceront de représenter de façon équitable les différents métiers, les catégories et les cadres d'emplois, les lycées et les services des sièges sur les trois territoires de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes.

Dans la campagne électorale qui s'ouvre, les candidates présentées par la FSU défendront :

► **Les valeurs du Service public**, qu'il faut préserver et développer.

► **L'égalité entre tous les agents** de la grande Région et l'harmonisation des droits sociaux sur la base de la situation la plus favorable : primes, conditions d'avancement, temps de travail, mobilité, formation, Œuvres sociales, action sociale, ...

► **Le maintien des emplois** sur tous les sites actuels : sièges, lycées, sites ou équipes territorialisés,...

► **La mise en place d'une nouvelle organisation des services, respectueuse des agents**, déconcentrée sur les sites existants, permettant d'assurer aux usagers un service public de proximité sur tout le territoire.

Il est capital que les services implantés dans les anciennes capitales régionales demeurent des lieux qui contribuent pleinement à la préparation des décisions politiques, comme à leur mise en œuvre.

Nous interviendrons pour que les agents puissent être des acteurs de tous les changements en cours et à venir, en demandant qu'ils soient systématiquement consultés et que leurs propositions soient prises en compte.

Nous développerons nos propositions dans les professions de foi et journaux de campagne qui vous parviendront très prochainement.

► **Le CHSCT contribue :**

- à la **protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents** dans leur travail ainsi qu'au respect de la réglementation en la matière,
- à la **prévention des risques professionnels** et à l'amélioration des conditions de travail.

► **Le CHSCT a un pouvoir d'enquête** en matière d'accidents du travail.

Il peut recourir à un expert agréé en cas de risque grave, ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.

Ses membres peuvent exercer un « droit d'alerte » en cas de « danger grave et imminent » pour la santé ou la sécurité d'un ou plusieurs agents.

► **Il est obligatoirement consulté sur :**

- les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité,
- les projets importants d'introduction de nouvelles technologies,
- les mesures générales sur le maintien au travail des personnes handicapées, l'aménagement des postes de travail ou le reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.



- Au lycée Sillac à Angoulême -

Vos élu-e-s dans les instances paritaires transitoires de la nouvelle Région



Depuis le 1^{er} janvier 2016, les représentants du personnel des 3 anciennes Région siègent ensemble dans les instances paritaires provisoires de la grande Région.

6 élu-e-s FSU titulaires (+ 6 suppléant-e-s) vous représentent au Comité Technique (CT), le même nombre au CHSCT, et 11 élu-e-s titulaires (+ 11 suppléant-e-s) dans les 3 CAP, et ce jusqu'aux nouvelles élections professionnelles qui ont lieu du 23 au 30 juin inclus.



Au Comité Technique (CT)

Christine LUCAS Lycée Daguin/Dassault, Mérignac (33) ; **Marie-Martine JEAN** Lycée agricole, Bazas (33), **Christophe NOUHAUD** Pôle Formation Limoges (87) ; **Yves CROSBIE**, Lycée Giraudoux, Bellac (87) ; **Sophie CAPERAN** Pôle Aménagement Limoges (87) ; **Hélène MOUTY** Pôle Aménagement, Limoges (87), **Jean François RATINAUD** Lycée Bort les orgues (19), **Séverine DUSSOUCHAUD**, DCEI, Limoges (87), **Sandrine DESBORDES**, Pôle Economie, Limoges (87), **Sylvie AMPINAT**, Lycée Cabanis, Brive (19) ; **Bernard MORETTI**, Lycée Audouin Dubreuil, St Jean d'Angély (17) ; **Sylvie MAILLOCHAUD** Direction de l'Education, Poitiers (86).

Au CHSCT

Jean François BETOULE, Lycée Hector Serres, Heugas (40) ; **Fabien LAVIGNETTE**, LPA Orthez (64) ; **Christophe NOUHAUD**, Pôle Formation, Limoges (87) ; **Yves CROSBIE**, Lycée Giraudoux, Bellac (87) ; **Véronique LARUE**, Direction Communication, Citoyenneté Jeunesse, Tulle (19) ; **Jean Jacques SALANGUERA**, Lycée Meymac (19) ; **Cécile GENESTE**, Lycée Bastié Limoges (87) ; **Sylvie AMPINAT**, Lycée Cabanis, Brive (19), **Sophie CAPERAN**, Pôle Aménagement, Limoges (87) ; **Françoise LEPETIT**, Pôle Formation, Limoges (87) ; **Michel LALAZON**, Lycée Marcel Dassault, Rochefort (17) ; **Danielle CHENE**, Lycée Sillac Angoulême (16).

Ce que défendent les élu-e-s FSU : • **Le Service Public**, son développement et sa démocratisation • **Les droits individuels et collectifs** des agents et leur développement : carrières, rémunérations, action sociale, conditions de travail, égalité Homme / Femme, mobilité, formation, temps partiel, retraite,... • **L'égalité** entre les agents • **L'indépendance** vis-à-vis de la représentation politique et de l'administration régionale • **La recherche des convergences** avec les autres composantes syndicales • **Le dialogue social** pour que la parole des agents soit entendue et leurs propositions prises en compte.

A la CAP - C

Marie-Martine JEAN (adjointe tech1) Lycée agricole, Bazas (33), **Fabien LAVIGNETTE**, LPA Orthez (64) ; **Monique LAFARGE** (adjointe tech 1) Lycée Valadon, Limoges ; **Yves CROSBIE** (adjoint tech P2) Lycée Giraudoux, Bellac (87) ; **Hélène BARGET-PERON** (adjointe administrative P2), Pôle Formation Limoges ; **Azzedine CHOUAY** (adjoint tech 2), Pôle Ressources, Limoges ; **Karine RODRIGUES** (adjointe tech P2) LP Bort (19) ; **Alain SEGUY** (adjoint tech P2) Lycée agricole, Voutezac (19) ; **Bernard MORETTI** (adjoint tech P2) Lycée Audouin Dubreuil, St Jean d'Angély (17) ; **Nathalie BILLY** (adjoint tech 1cl) Lycée Jean Moulin, Thouars (79).

A la CAP - B

Ghislaine BREGERAS (rédactrice) – Pôle Formation, Limoges ; **Stéphanie PECHER** (rédactrice principale 1^{ère} classe) – Pôle Formation, Limoges ; **Olivier SERPIN** (technicien principal 2^{ème} classe) – Lycée Valadon, Limoges (87) ; **Frédérique LISNEUF** (rédactrice principale 1^{ère} classe) – Pôle Formation, Limoges ; **Anne Christine CARLES** (Rédactrice) Pôle Formation, Limoges ; **Laurence CHASSELINE**, Pôle Formation, Limoges ; **Cynthia RIOU KERANGAL** (RP2) Service Contrôle Expertise, Limoges ; **Anne ROCKENBAUER** (RP1), Pôle Formation, Limoges.

A la CAP - A

Karine BARDIT (attachée)-Pôle Formation, Limoges ; **Patrick PARTHONNAUD** (attaché) – Pôle Economie, Limoges ; **Anne Laure AVIZOU** (attachée) – Pôle Aménagement, Limoges ; **Thierry COUTAND** (ingénieur en chef) – Pôle Economie, Limoges ; **Anne Gaëlle GUILLAUME** (attachée) Pôle Aménagement, Limoges ; **Frédérique DECOSSE** (ingénieur) Pôle Economie Limoges ; **Bénédicte LANG** (attachée), DCEI Limoges ; **Jacques GANGLER** (ingénieur en chef) Pôle Aménagement, Limoges

Les élu-e-s FSU sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter



Site de Bordeaux FSU

Hôtel de Région,
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33 077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 06.40.60.18.00/05.57.57.74.59
syndicat-fsu@laregion-alpc.fr



Site de Limoges FSU

Hôtel de Région,
27 bd de la corderie CS 3116
87 031 LIMOGES CEDEX 1
Tél : 05.55.45.00.02
fsuclim@laposte.net
fsu-limoges@laregion-alpc.fr



Site de Poitiers FSU

Maison de la Région,
15, rue de l'Ancienne-comédie
CS 70575
86 021 POITIERS CEDEX
Tél : 05 46 42 42 16 / 06.68.04.98.56
fsu@laregion-alpc.fr



Le Service public on l'aime, on le défend